

## **Pourquoi s'affilier à la FF Randonnée**

**Pour partager certaines valeurs et pour profiter de services et d'avantages matériels.**

### **Les valeurs portées par la Fédération, ses comités et ses associations**

#### **La Fédération possède une délégation de service public**

- Elle crée, elle balise et elle entretient des itinéraires : 65 000 km de GR® et 115 000 km de PR®.
- Elle protège les sentiers et préserve leur accessibilité : un réseau d'alerte, nommé Suric@te, collecte et traite les anomalies signalées par les pratiquants.  
Ces missions sont assurées par les baliseurs bénévoles adhérents dans les clubs.
- Elle édite des topoguides : un outil fiable et indispensable. 250 titres. Format numérique pour les topoguides et les Randofiches.
- Elle met à la disposition du public des itinéraires numérisés grâce au travail bénévole des collecteurs de données numériques.
- A la demande du Ministère des Sports, elle assure la sécurité des pratiquants, qu'ils randonnent dans les clubs ou en autonomie. Elle a donc édité un recueil de règles techniques et de recommandations pour pratiquer, encadrer et organiser les activités de randonnée, à l'usage des clubs et du grand public.
- Elle milite pour préserver le bien-être et la santé et pour partager les bienfaits physiques et psychologiques de la randonnée avec des personnes n'y ayant pas accès pour des raisons de santé, de handicap physique, mental ou social. Les clubs s'organisent pour les accueillir.

### **Les services et les avantages proposés par la Fédération à ses associations et ses licenciés**

- Une offre de pratiques diversifiée : randonnée, raquette, itinérance, séjours, marche nordique, longe côte, Rando Santé®, rando douce, Rando Challenge®, marche d'endurance (Audax).
- Une assurance performante couvrant la responsabilité civile des dirigeants et des animateurs, la responsabilité civile et les accidents corporels des pratiquants, pour 2,60 € par licencié.
- Une aide juridique du national en cas de besoin.
- La possibilité d'organiser des séjours et des voyages dans le respect de la législation en vigueur (immatriculation tourisme).
- Une information permanente sur la réglementation de la pratique sportive en clubs (certificat médical).
- Une formation spécifique des animateurs encadrant les différentes pratiques afin d'assurer plaisir et sécurité dans les activités du club.

- Des réductions sur les séjours auprès de nombreux partenaires : Belambra clubs, Cap-France, Ternélia, VVF Villages, Pierre et vacances, Azuréva, Renouveau, Touristra, VTF, Odésia, She United Hôteliers et d'autres ...